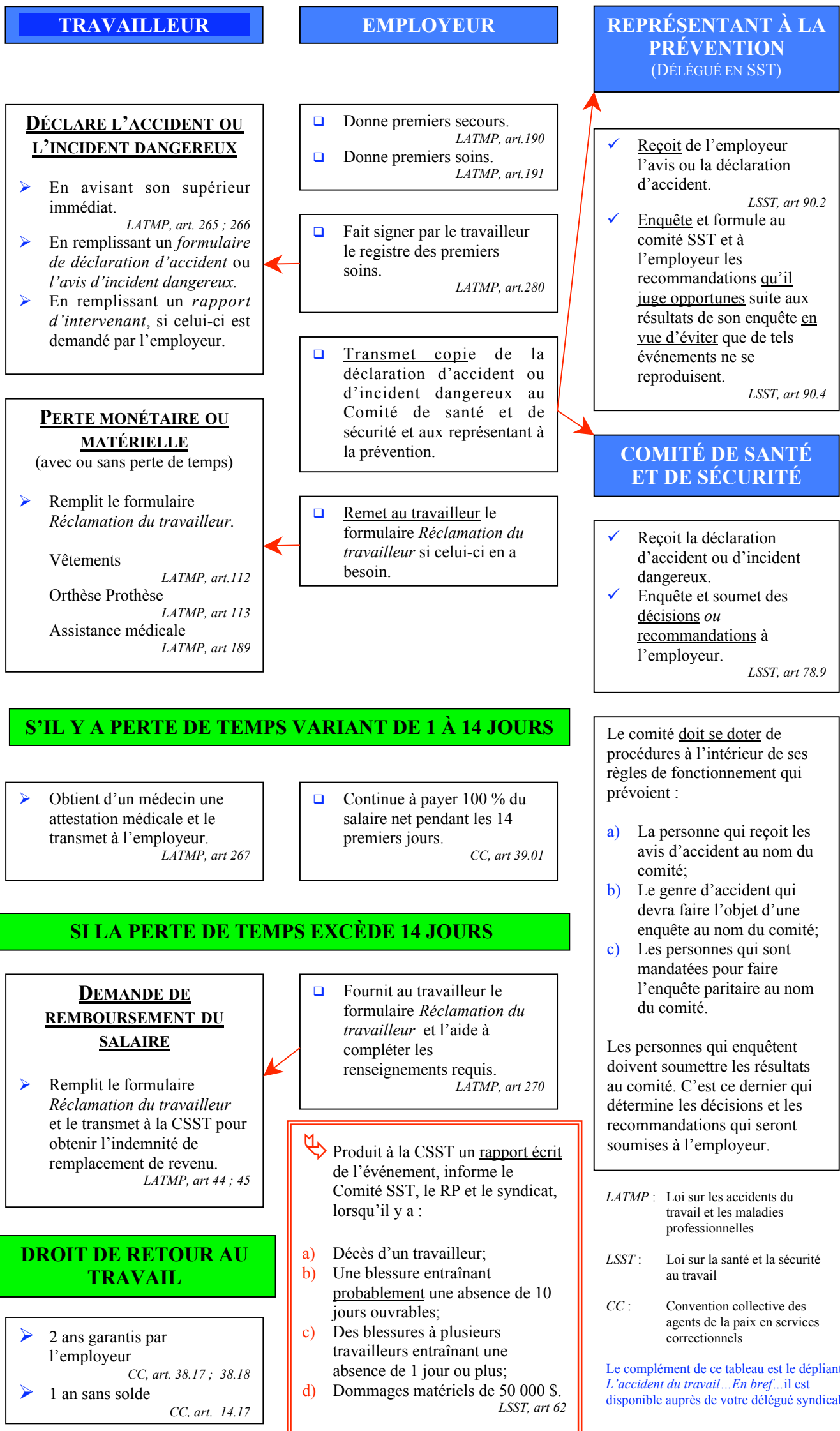


Accident de travail et incident dangereux

Droits et obligations



LATMP : Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles

LSST : Loi sur la santé et la sécurité au travail

CC : Convention collective des agents de la paix en services correctionnels

Le complément de ce tableau est le dépliant *L'accident du travail...En bref...* il est disponible auprès de votre délégué syndical.